



Directrice de la Publication : Armelle BOTHOREL – **Rédacteur** : Frédéric LE MOULLEC
Membre du Comité de rédaction : Carine DESGUÉ

Édito

Retour possible à la semaine des quatre jours : l'intérêt de l'enfant avant tout

Dès 2013, la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires a mobilisé les élus, les conseils d'école, les parents, les enseignants, les bénévoles... Elle a même abouti au renforcement voire à la création d'emplois. L'investissement de nombreux acteurs est indéniable.

Soucieuses de l'intérêt de l'enfant, les collectivités se sont employées à proposer une offre d'activités périscolaires de qualité, diversifiée, souvent gratuite et inscrite dans un projet éducatif co construit.

Le décret du 28 juin dernier permet « d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours ».

Pour autant, avant d'opter pour cette dérogation, il apparaît nécessaire de conduire « une évaluation publique conjointe sur les effets globaux des différents modes d'organisation de la semaine scolaire »¹.

Un retour à la semaine de quatre jours (à si peu de jours de la fin de l'année scolaire sachant que les programmes des temps d'activités périscolaires de la rentrée sont bien avancés voire arrêtés) risquerait de créer des inégalités et une concurrence territoriale pour nos communes rurales comme urbaines.

Armelle BOTHOREL
Présidente de l'AMF 22

¹ Extrait du communiqué de presse de l'AMF nationale du 27 juin 2017 « rythmes scolaires : l'AMF demande des garanties au gouvernement ».

1 – LA VIE DE NOTRE ASSOCIATION

Conseil d'Administration – 30-06-17

Les sujets qui y ont été abordés sont les suivants :

- Beneylu School : intervention de la Direction Académique
- Suites à donner au Conseil d'Administration extraordinaire du 20 mars 2017
- Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP)
- Le Schéma territorial des services aux familles
- Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)
- Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'hébergement des Personnes Défavorisées des Côtes d'Armor (PDALPD)
- Vie de l'Association
- Questions diverses

Vous trouverez dans l'espace réservé aux adhérents de notre site internet le compte-rendu de la réunion

Réunion d'échanges et d'information « Le contrat local de santé : une alternative à la désertification médicale ? » - 30-06-17 – Plaintel

Plus de 50 élu(e)s ont participé à cette réunion.

2 – INFORMATIONS EXTÉRIEURES

Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)

Le programme accessibilité et l'aide du FIPHFP qui prend en charges les dépenses d'accessibilité bâtementaire va se stopper à la fin de l'année (*annexe 1*).

Le FIPHFP souhaite que les dossiers qui peuvent faire l'objet d'un financement soient déposés au plus tard le 31 octobre 2017.

Le programme accessibilité numérique devrait être maintenu et le programme accessibilité des écoles de la Fonction Publique pour notamment les salles de concours pour les Centre de Gestion devrait également être pérennisé.

Pour plus d'information, vous pouvez vous rapprocher de Monsieur Frédéric THOMAS, Responsable du service Handicap, Pôle prévention et santé au travail au Centre de Gestion des Côtes d'Armor
Tél. :02-96-58-00-74 ; mail : Frederic.THOMAS@cdg22.fr

EuropaNova

Prix de l'innovation politique en Europe

EuropaNova est le relais français du Prix de l'Innovation Politique en Europe. Ce Prix l'amène à sélectionner et à promouvoir les innovations politiques, les bonnes pratiques à tous les échelons infra-étatiques en France mais également en Europe.

EuropaNova est un think tank français européen, situé à Paris, qui œuvre pour le rapprochement de la société civile et des institutions européennes. S'inscrivant dans un mouvement de relance du projet européen, EuropaNova propose une action effective dans toute l'Europe.

Ce Prix est une initiative nouvelle qui a pour but d'incarner l'innovation politique en récompensant des personnalités politiques locales ou européennes qui, par leur action, ont créé davantage de liens entre les citoyens et bâti une relation de confiance avec leurs électeurs.

En 2017, huit organisations en Autriche, Bulgarie, France, Allemagne, Italie, Pologne, Suède et au Royaume-Uni se mobilisent pour donner vie à cette initiative, qui a la propension à s'élargir à tous les États membres du Conseil de l'Europe. En tant qu'organisation représentant le Prix en France, EuropaNova a pour mission de sélectionner une centaine de projets parmi les nominés français.

Le Prix de l'Innovation en Politique sera décerné dans neuf catégories: Qualité de vie, Libertés, Prospérité, Emploi, Environnement, Civilisation, Démocratie, Droits humains et Communauté. Toute personne intéressée peut nommer un ou plusieurs projets répondant aux critères définis, d'où l'importance de porter l'information sur ce Prix au plus grand nombre de citoyens. Les gagnants seront ensuite désignés par un jury composé de 1000 citoyens européens. La remise des prix aura lieu le 6 décembre 2017 à Vienne.

Veillez trouver en **annexe 2** les critères de sélection des projets.

Si vous êtes intéressés pour concourir à ce Prix ou si vous avez des projets susceptibles de concourir, je vous prie de bien vouloir me le faire savoir, et vous pouvez dès à présent inscrire votre projet sur le site, <https://www.innovationinpolitics.eu/fr/project-submit>.

Vous avez jusqu'à la mi-Juillet pour soumettre vos projets

Plus de renseignements :

Océane CIRERA – Chargée de projets, EuropaNova

Tél. : 07 76 69 19 60 – Mail : oceane.cirera@europanova.eu

Préfecture des Côtes d'Armor

Défense extérieure contre l'incendie

Vous trouverez en **annexe 3**, l'arrêté portant approbation du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie et en **annexe 4**, le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie.

3 – INFORMATIONS NATIONALES

Appel à la solidarité nationale pour les communes sinistrées de la Haute-Loire

Suite aux violentes intempéries qui ont frappé le Sud de la Haute-Loire le 13 juin dernier, l'Association des Maires et des Présidents d'intercommunalité de la Haute-Loire lance un appel national aux dons auprès des communes et intercommunalités de France.

Face à l'ampleur des dégâts causés par les inondations qui ont dévasté 19 communes de Haute-Loire, l'AMF43 a décidé d'ouvrir un « compte solidarité » destiné à recevoir les dons des communes et intercommunalités qui veulent aider à la reconstruction des communes sinistrées. Celles-ci ont vu leurs réseaux routiers, leurs dessertes en eaux et assainissement dévastées, des ponts emportés, des maisons, des gymnases envahis par les eaux. Les orages ont balayé les espoirs de récoltes et emportées les terres arables. Le corps d'un jeune charpentier de 27 ans qui tentait de porter secours a été retrouvé à 1km le lendemain.

Les communes et intercommunalités qui souhaitent participer à l'effort de solidarité peuvent effectuer un virement sur le compte dont les coordonnées sont indiquées ci-dessous :

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE				
CA LOIRE HAUTE-LOIRE LE PUY BREUIL (00195)				
Intitulé du Compte :	ASSOC. DES MAIRES DE HTE LOIRE SOLIDARITE INTEMPERIES HTE LOIRE CS20310 1 PLACE MONSEIGNEUR GALARD 43000 LE PUY EN VELAY			
RIB France :	Banque 14506	Guichet 00544	Numéro de Compte 72840283756	Clé 13
IBAN ETRANGER :	FR76 1450 6005 4472 8402 8375 613			
BIC :	AGRIFRPP845			

Attention : les dons doivent être envoyés exclusivement sur ce compte et non à l'AMF.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter l'AMF43 au 04 71 07 41 98 ou par mail à assodesmaires43@orange.fr.

Achat de portraits des Présidents de la République

Le site de la Documentation Française propose l'achat de portraits des Présidents de la République en cliquant sur ce lien <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/droit-institutions/portraits-officiels-des-presidents-de-la-republique>

COUVERTURE MOBILE

Les élus exigent une refonte de la stratégie nationale pour la couverture mobile du territoire

Alors que l'annonce des objectifs du Président de la République est en concordance avec les positions des associations d'élus locaux et de collectivités en matière de couverture mobile, il importe désormais de construire rapidement avec l'ensemble des acteurs un Plan France mobile porté par une réelle volonté d'aménagement du territoire.

En effet, les besoins d'investissements en matière d'aménagement du territoire ont été jusqu'alors obérés par les coûts d'acquisition des licences imposés aux opérateurs par l'Etat. Il nous faut « changer de monde » pour trouver des réponses adaptées à notre époque, aux usages, aux exigences des citoyens et des entreprises dont les attentes concernent autant la voix que les données en mobilité et l'Internet des objets.

Pour conduire ce changement de paradigme, il faut impérativement associer les représentants des territoires et travailler ensemble (Etat, collectivités territoriales, opérateurs) aux principales priorités suivantes :

- nouvelle définition des zones dites « couvertes » avec un degré de précision infra-communal traduisant la réalité de cette couverture en secteur rural, notamment dans le cadre des licences. Il faut a minima faire correspondre la définition de zone couverte à celle des zones de « bonne couverture » ou de « très bonne couverture » de l'ARCEP, à commencer par la 4G ;
- réalisation en urgence par les opérateurs de la couverture ainsi redéfinie, en doublant au minimum le nombre de sites en secteur rural et de montagne, y compris par l'adjonction d'installations de plus petite taille (*small cells*) ;
- généralisation sur l'ensemble du territoire de la couverture de la 5G dans les 5 années suivant le premier lancement commercial de cette nouvelle génération.

Les défis de la cohésion territoriale exigent que cette ambition de nouvelle stratégie de couverture mobile ne grève pas les efforts engagés pour le déploiement des réseaux fixes sur l'ensemble du territoire. Les travaux relatifs à cet axe majeur de l'aménagement numérique du territoire doivent désormais impérativement associer les élus locaux et les collectivités.

Contacts :

AMF

Marie-Hélène GALIN

01 44 18 13 59

marie-helene.galin@amf.asso.fr

ADF

Sophie LEMOUEL

01 45 49 60 20

sophie.lemouel@departements.fr

ANEM

Olivier LAMOUREUX

01 45 22 17 58 / 06 20 48 05 21

o.lamoureux@anem.org

REGIONS DE FRANCE

Natacha HAMANN

06 51 29 92 19

nhamann@regions-france.org

AMRF

Cédric SZABO

06 85 76 94 90

Cedric.SZABO@AMRF.FR

AVICCA

Ariel TURPIN

01 42 81 59 99 / 06 03 09 24 94

ariel.turpin@avicca.org

4 – À NOTER SUR VOS AGENDAS

22 septembre 2017 : Réunion d'échanges et d'information en partenariat avec Eco-emballages avec pour thème « Urbanisme et logement » **à partir de 9 h 30** (accueil) dans le hall de la salle Horizon à **Plédran**